

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 — la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les télégrammes de Madrid se suivent, mais ne se rassemblent pas. Avant-hier, une dépêche nous annonçait que l'opinion publique était unanime à reconnaître la nécessité de sortir du provisoire et d'élire un roi sans retard. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. L'avis qui tend à prévaloir serait de prolonger, pendant deux ans encore, la régence du maréchal Serrano, afin d'atteindre l'âge de majorité du duc de Gênes, et le télégraphe ajoute cette réflexion naïve : « En attendant, le duc de Gênes visiterait les provinces d'Espagne. » Le fait est qu'après avoir parcouru la Péninsule pendant deux ans, le jeune prétendant éprouverait le besoin de se reposer sur un trône ou ailleurs.

Le journal *l'Imparcial* qui, le premier, croions-nous, a lancé cette candidature du duc de Gênes, nous apporte les renseignements biographiques suivants : « Thomas-Albert-Victor, duc de Gênes, est fils du duc de Gênes et de Marie-Isabelle-Maximilienne, fille du roi de Saxe. Ce prince, qui est cousin de Victor-Emmanuel, est âgé de seize ans. Il a été élevé en Angleterre. Son instruction est très-développée : on lui attribue même des talents peu communs. » Tel est le nouveau candidat au trône d'Espagne. Quant à ses titres à la confiance et à l'affection des Espagnols, *l'Imparcial* garde le plus complet silence. Il nous semble cependant qu'il eût été opportun d'en dire quelque chose.

Aucune autre information intéressante d'Es-

pagne, si ce n'est la nouvelle d'envois prochains de renforts pour Cuba, et la convocation pour le 25 septembre des collèges électoraux vacants dans la Péninsule.

On télégraphie de New-York, 2 septembre, par le câble français :

L'anarchie augmente dans le Texas.

Le président Grant s'est rendu à Saratoga, où il restera une quinzaine.

On écrit de Rome, le 1^{er} septembre :

L'assertion de la *Nazione*, d'après laquelle la congrégation du concile aurait décidé que si les puissances se font représenter au concile, cette représentation sera purement passive, est erronée.

Une pareille décision n'est pas de la compétence de cette congrégation, et elle excéderait même celle de la congrégation dirigeante et des commissions préparatoires des travaux du futur concile.

Le pape seul est compétent pour trancher la question du fait et du mode de la représentation des puissances. Or, cette question n'est pas encore tranchée.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« A l'occasion du concile œcuménique qui doit se réunir à Rome le 8 décembre prochain, plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement français songeait à prendre une part active aux délibérations de cette assemblée, et qu'il s'y ferait représenter, dans ce but, par un mandataire spécial.

« Les bruits auxquels nous faisons allusion ne reposent sur aucun fondement sérieux; car

nous croyons savoir, au contraire, que la tendance du gouvernement français est plus que jamais de s'abstenir de toute participation directe aux travaux du futur concile. »

Nos renseignements, dit la *France*, sont conformes à ceux du *Mémorial*.

La discussion du Sénat sur l'amendement de M. Bonjean a tourné plus court que nous ne l'aurions cru. Sauf les développements présentés par l'auteur lui-même, aucun orateur n'a pris la parole pour l'appuyer. M. de Chasseloup-Laubat l'a combattu au nom du gouvernement; M. le baron Dupin s'est fait l'interprète des idées qui paraissent être celles de la majorité du Sénat; puis un vote négatif de 112 voix contre 10 a clos ce rapide débat.

Le dénoûment était prévu : il ressortait de la situation même et nous ne sommes pas surpris de voir des innovations aussi considérables que celles formulées par M. Bonjean, introduites sous une forme presque incidente dans la Constitution. Comme l'a dit avec justesse M. le baron Dupin, l'amendement discuté hier était à lui seul un sénatus-consulte tout entier. Bien que la partie relative à l'éligibilité du Sénat en eût été retranchée, il n'en équivalait pas moins à un remaniement complet des positions respectivement assignées jusqu'ici au pouvoir législatif et au pouvoir consulaire. Or, un pareil déplacement ne s'improvise pas. L'honorable sénateur lui-même était le premier à le savoir et sa pensée n'est certainement pas allée jusqu'à enlever d'emblée un vote de cette importance.

Mais, s'il n'était ni possible ni désirable que la question de fait fût tranchée, nous atten-

dions un débat plus approfondi et une controverse plus vive sur la question de principes.

Après ce vote, la délibération a repris une allure plus rapide, et les articles 5 et 6 du sénatus-consulte ont été votés sans autre incident notable.

L'article 7, à propos duquel se présente la question du rétablissement de l'Adresse, donnera lieu probablement à un débat assez animé. Plusieurs discours importants sont en outre annoncés sur divers points se rattachant aux derniers articles.

Il semble difficile qu'une seule séance puisse suffire à ce programme, et on n'attend guère avant mardi 7 le vote final du Sénat.

Un journal de Hambourg, le *Boörsenhalle*, annonce que les membres de la famille d'Orléans; beaucoup de leurs partisans auraient été invités. On cite M. Thiers que la maladie et le décès de sa belle-mère ont retenu à Paris. Les d'Orléans, dit la feuille Hambourgeoise, se concertent et se préparent en cas « d'éventualités qui pourraient arriver en France. » Qu'ils échafaudent tranquillement leurs petits projets, nul ne songe à les empêcher de rêver.

Le *Peuple*, par la plume de M. Clément Duvernois, discute la question de la prochaine convocation du Corps-Législatif. On se souvient qu'un certain nombre d'élections n'ont point été validées. M. Duvernois se fait l'interprète convaincu de ceux qui souhaitent la réunion immédiate de la Chambre, et il tire son principal argument de la nécessité où se trouve le ministère actuel de subir le baptême

FEUILLETON.

21

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PÈRE DU BOGAGE.

(Suite.)

VIII.

Cette voix fit tressaillir Bénédicte; puis il resta comme honteux d'avoir été surpris et entendu. Ce ne fut que par un violent effort qu'il ramena en lui un peu de calme et de fermeté.

— Qui donc est là ? demanda-t-il d'un ton vibrant.

Un homme parut à l'entrée de la plate-forme; il s'y arrêta d'un air à la fois effronté et craintif.

— Parbleu ! dit-il en ricanant, c'est moi... moi, Roch Duhoux. Je vous cherche depuis un bon quart d'heure, et je vous trouve enfin. C'est heureux !

— Pourquoi me cherchez-vous ? Moi, je ne tiens pas à vous rencontrer.

— Eh ! eh ! tout doux, monsieur le père ! dans un

instant vous serez bien aise de causer avec moi, et nous serons les meilleurs amis du monde.

— Je ne le crois pas. N'importe ? Que me voulez-vous ?

— Je veux vous rendre un service... oh ! mais un service dont vous vous souviendrez longtemps... si vous n'êtes point un ingrat.

— Soit. Expliquez-vous.

— Laissez-moi d'abord m'asseoir..... Bien... Maintenant écoutez-moi de vos deux oreilles, et attendez-vous à une étrange révélation.

Après avoir pris place sur le banc de pierre, Roch Duhoux se frotta silencieusement les mains, satisfait sans doute de la tournure intéressante qu'il avait su donner au début de l'entretien, et aussi de l'immobilité attentive dans laquelle le père se disposait à recevoir la révélation promise. Le silence se prolongeant, Bénédicte le rompit :

— Eh bien ! je vous écoute, dit-il impatientement; parlerez-vous ?

— Bon ! je commence... Vous disiez donc tout-à-l'heure que vous étiez fou. Pourquoi disiez-vous cela, hein ? Parce que vous aviez des idées... des idées au-dessus de votre condition, quoi ! Parce qu'aussi vous considériez d'un œil pas mal complaisant deux choses bien gentilles et bien flatteuses, un petit portefeuille et

un petit bouquet. N'est-ce point ça ?

— Soit. Continuez, répondit le père que ce langage froissait, mais qui avait résolu d'écouter jusqu'au bout.

— Je continue donc, et je vous répète que vous n'êtes pas si fou que vous le croyez; car vous avez une fière raison pour vous monter l'esprit et pour devenir ambitieux.

— Je ne vous comprends pas.

— Bah ! vous me comprendrez bientôt; mais d'abord, voyons, avez-vous jamais cherché à découvrir quels étaient vos vrais parents ?

— Jamais. Le père et la mère qui abandonnent leur enfant ne méritent pas que leur enfant s'efforce de les retrouver un jour.

— Alors vous ne soupçonnez point quelle est votre mère ? Vous n'avez nulle idée du rang qu'elle occupe dans le monde ?

— J'ai toujours pensé que c'était quelque bohémienne bien pauvre, bien malheureuse, qui, ne pouvant se charger de moi, m'avait remis à la garde de Dieu. Comme il y a plus de vingt ans de cela, et que je n'ai jamais reçu d'elle une marque d'intérêt, je dois croire qu'elle m'a oublié et qu'elle est morte. Je lui pardonne mon abandon, et je prie quelquefois pour elle.

Disant cela, Bénédicte regarda le ciel comme pour le

prendre à témoin de sa sincérité. Un instant après, son front s'abaissa, et ses yeux se fixèrent avec sévérité sur Roch Duhoux.

— Ah ça ! reprit-il brusquement, me direz-vous pourquoi vous m'interrogez ainsi ?

— Je ne demande pas mieux. J'ai voulu savoir si vous étiez sur la piste de votre véritable origine. Ah ! bien oui, sur la piste ! Vous êtes tout bonnement à mille lieues de la vérité; et si je ne vous venais en aide, mon cher, vous ignoreriez toujours quelle est votre famille par le sang. Or, je vous répons qu'elle vaut la peine que vous la connaissiez.

— Vous la connaissez donc, vous ?

— Parbleu ! c'est tout simple, puisque je suis venu pour vous dire son nom ?

En lançant cette réplique avec fermeté, Duhoux se leva. Il avait la mine triomphante et le regard impudemment protecteur.

— Hein ! dit-il, avais-je tort, il y a un instant, quand je vous annonçais que nous causerions bientôt ensemble comme de bons amis ?

Bénédicte ne protesta pas. Ce fut à peine s'il entendit ces mots, s'il remarqua l'expression outrecuidante qui les accompagnait. Il était comme abasourdi, comme saisi de stupeur.

Quoi ! il avait une famille ! quoi ! il allait apprendre

du feu devant l'Assemblée législative, pour accroître son influence morale et son crédit. L'observation nous paraît juste. Le rédacteur en chef du *Peuple* aurait pu ajouter que l'incertitude de leur situation doit être fort pénible aux députés non-validés et qu'aucun motif sérieux ne peut être invoqué en faveur de l'ajournement.

S'il faut en croire les bruits qui circulent dans le monde législatif, il serait question de présenter aux Chambres un projet de loi tendant à augmenter les petits traitements.

Une mesure de ce genre sera certainement bien accueillie; mais à la condition, toutefois, qu'elle aura pour corollaire une réduction correspondante dans les grosses allocations budgétaires.

Si on augmente d'un côté, diminuons de l'autre; l'équilibre sera tout trouvé.

On lit dans la *Presse*:

« Nous croyons savoir que la suppression des grands commandements militaires a été portée au dernier conseil des ministres, et que la majorité a opiné pour la prompte réalisation de la mesure, mais que, pour ménager la susceptibilité des titulaires, la solution définitive de la question a été ajournée à l'époque de la session ordinaire du Corps-Législatif.

Ces grands commandements sont au nombre de sept, dont les quartiers-généraux sont à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Tours, Toulouse et Alger. Quatre des titulaires sont maréchaux et trois généraux de division, et tous sénateurs. M. le général Le Bœuf, qui était à la tête du 6^e, était le seul qui ne fût pas sénateur, mais il est aide-de-camp de l'Empereur. Tous cumulent donc plusieurs gros traitements et les accessoires, frais de tournée, hôtels, aménagements, fourrages, etc.

Les commissions de finances ont demandé aux deux dernières sessions, avec une insistance particulière, la suppression de cette institution, dont les avantages sont loin d'être contributives. Cette réforme sera accueillie avec autant de satisfaction dans l'armée que dans l'opinion publique.

Les divisions navales du littoral sont, dit-on, aussi menacées que les grands commandements de l'armée de terre.

On parle également de modifications importantes qui seraient apportées dans la distribution du travail des arsenaux maritimes et dans l'organisation du personnel ouvrier des ports.

C'est, sans doute, en vue des réformes sur ces points, que le ministre de la marine vient de demander aux préfets maritimes l'effectif des hommes qui, ayant atteint l'âge de cinquante ans, sont dans les conditions d'admission à la retraite.

Les préfets maritimes devront, en même

temps, fournir l'état de ceux qui, ayant atteint l'âge de cinquante ans, ne sont pas dans les conditions voulues pour être admis à la retraite.

« Les réformes dans ces catégories d'employés n'apparaissent pas avec le même caractère d'urgence que celles des grands commandements de l'armée. »

On lit également dans la *France*:

« La suppression des grands commandements militaires semble décidément arrêtée en principe.

« Ceux de Paris et de Lyon seraient seuls maintenus. »

Correspondance particulière de l'*Echo saumurois*.

Paris, le 3 septembre.

Deux séances, et le Sénat a épuisé la discussion générale du sénatus-consulte et voté les quatre premiers articles du projet. On a abordé ensuite l'examen de l'article 5, à propos duquel on délibérait sur l'amendement de M. Bonjean. Nous serions fort étonné que ces dispositions nouvelles fussent adoptées. C'est le projet de la commission qui passera, et sans réserve, à ce que nous croyons. Il y a eu de virulentes paroles échangées entre S. A. I. le prince Napoléon et le comte Ségur d'Aguesseau. M. d'Aguesseau n'a pas abordé le fond de la discussion et son petit discours reste un simple incident au procès-verbal.

Au train dont vont les choses, il serait bien possible, à moins d'incidents imprévus, que la nouvelle Constitution soit votée entièrement au commencement de la semaine. Alors, la Chambre élective serait convoquée pour la seconde quinzaine de septembre.

Nous croyons savoir que le discours de M. de Forcade, en réponse à Son Altesse, a péniblement impressionné l'opinion. Le moment était mal choisi pour prendre des engagements définitifs. Heureusement, on sait à quoi s'en tenir là-dessus.

Les renseignements sont exacts, que dès la rentrée des Chambres l'administration de M. de Forcade sera vivement attaquée. On proposera également une loi sur la nomination des maires à l'élection, ou tout au moins à leur choix dans le conseil municipal.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

— On écrit de Perpignan, en date du 31 août:

Quelques légers troubles ont eu lieu dans notre ville et ont motivé l'avis suivant adressé, le 28 août, par le maire aux habitants:

« Depuis quelques jours, des plaintes nom-

breuses sont adressées à la municipalité de Perpignan. Elles portent sur les inconvénients du passage réitéré dans les rues de la ville d'un certain nombre d'individus dont les chants et les cris troublent le repos des citoyens.

« Ces faits entretiennent l'agitation; la nature des chants et des cris peut, en outre, provoquer des manifestations contraires et entraîner des collisions regrettables entre les divers groupes d'individus. Il est donc du devoir de l'administration municipale d'appeler l'attention des habitants sur cet état de choses et de les engager à s'abstenir de toute participation aux faits dont il est question.

« L'administration espère qu'il suffira de faire appel à la sagesse de la population et qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à des mesures de rigueur. »

Cet avis fut suivi d'un arrêté interdisant les attroupements ou rassemblements dans les rues, places publiques, promenades, ainsi que les chants et cris, les signes de ralliement et les manifestations bruyantes.

Malgré les publications municipales, le 28, entre huit et neuf heures du soir, un rassemblement se forma à l'entrée de la promenade des Platanes. Il atteignit bientôt le nombre de deux cents individus. Après avoir entonné leur mélodie, ils prirent le chemin qui longe la promenade de l'autre côté du ruisseau, puis ils revinrent pour entrer en ville par la porte Magenta et le pont éclusé d'aval.

Là, leur marche fut arrêtée par la gendarmerie et la police, dont quelques hommes les suivaient, tandis que d'autres barraient l'entrée du pont du côté du quai.

M. le commissaire central les ayant invités à se disperser, sans obtenir d'être obéi, la force publique en arrêta sept qu'elle conduisit au poste de police.

De nouveaux attroupements s'étant formés sur la loge, les avertissements furent réitérés par M. le commissaire central, et quelques récalcitrants furent rejoints par les premiers prisonniers, non sans avoir opposé une certaine résistance.

Un des individus arrêtés était porteur d'une canne plombée et d'un couteau.

Pendant que le secrétaire de la police prenait l'état civil des délinquants, M. Tournier, commissaire de police de la ville, entra dans le bureau. Aussitôt, sans provocation, sans parole échangée, deux hommes se jetèrent sur lui et l'accablèrent de coups, à ce point que sa tête est couverte de meurtrissures. Il fallut le concours de plusieurs agents pour arracher M. Tournier à ses deux agresseurs.

Par suite ces deux hommes et celui qui portait des armes prohibées ont été écroués à la maison d'arrêt.

Procès-verbal a été dressé contre les autres.

L'arrêté de M. le maire de Perpignan et la conduite énergique des agents de la force publique ont eu les résultats de toutes les mesu-

res prises légalement et sagement exécutées. L'ordre n'a plus été troublé dans la ville.

Nous apprenons que des désordres semblables à ceux de Perpignan, et provenant des mêmes causes, ayant eu lieu dans quelques localités, MM. les maires ont pris des arrêtés semblables à celui du maire de Perpignan.

— Quelques bonnes âmes n'étaient pas sans inquiétude sur l'avenir réservé aux lions de l'Hippodrome qui, depuis la mort du pauvre Lucas, couraient le risque de passer à l'état de capitaux improductifs.

Nous sommes à même de donner quelques éclaircissements à ce sujet.

On nous assure, en effet, qu'un Anglais, grand amateur de curiosités historiques ou soi-disant telles, vient d'acheter, à un prix très-élevé, ces lions si tristement célèbres.

— Dimanche soir, à Dintiken (Suisse), la famille d'un pauvre paysan venait de souper et on s'entretenait avec joie de la bonne récolte de regain qu'on venait de rentrer heureusement, lorsqu'un petit garçon que la commune avait mis en pension dans cette famille ouvrit la porte et dit: « Père, viens voir le petit feu que j'ai allumé! » Dans le pressentiment d'un malheur, le chef de la famille se lève aussitôt et le petit garçon le conduit dans la grange où le feu a déjà pris une telle extension que la maison et la grange devinrent bientôt la proie des flammes. Sous les décombres était ensevelie la seule vache que possédait la pauvre famille.

— Il y a quelques temps, en Angleterre, on s'occupait beaucoup de la question de savoir si un espadon pourrait planter la large épée dont la nature l'a pourvu, dans les flancs d'un navire et ensuite l'en retirer. Un fait curieux et probant vient de se passer récemment. Le navire *Hertha*, qui est maintenant en réparation à Singapore, a ressenti dernièrement, étant en mer, un coup violent asséné par un corps étrange sous la quille du bâtiment; un deuxième coup a suivi immédiatement, puis un troisième.

Le capitaine supposa d'abord que le navire venait de toucher les débris d'un bâtiment naufragé. Après avoir réparé sur-le-champ et d'une manière provisoire ces avaries, le navire se rendit à Singapore, et là l'on a reconnu qu'un fragment considérable de la large épée du poisson demeurait fixée dans le gouvernail et on le retira en présence de témoins.

Il paraît que la quille du navire aurait commencé par toucher l'espadon. Ce choc inattendu l'aurait rendu furieux, et, croyant avoir affaire à un poisson, il aurait plongé son arme dans les flancs de l'*Hertha*. Le coup aurait été asséné si rudement que la large épée s'était rompue et était restée fixée dans le gouvernail. Sans la constatation formelle du fait, le capitaine et l'équipage auraient pu penser que les avaries avaient été causées

quelle était sa mère! Était-ce vraiment possible! Il se refusait à le croire, et cependant il se sentait remué jusqu'au plus profond du cœur. Toutefois, il eût été difficile de deviner si la nouvelle imprévue le réjouissait ou l'attristait. Depuis longtemps il avait renoncé à l'espoir de jamais entendre parler de celle qui lui avait donné le jour. Il s'était d'ailleurs si bien habitué l'âme aux tendresses de sa famille d'adoption, il aimait si sincèrement, si filialement la digne femme qui l'avait élevé, qu'il ne souhaitait même plus de découvrir son autre mère, c'est-à-dire celle qui l'avait délaissé. Aussi fut-il sur le point de refuser qu'on l'initiât au secret de sa naissance. Mais sa curiosité, curiosité bien naturelle après ce que lui avait dit Duhoux, fut plus forte que sa répugnance ou son dédain. Il s'assit de nouveau sur le banc de pierre pour être mieux en mesure de supporter le choc d'une révélation inattendue; puis il pria son interlocuteur de s'expliquer catégoriquement.

— C'est ce que je vais faire dans quelques minutes, répliqua celui-ci. Mais je me hâte de vous prévenir que mon secret vaut de l'or... oh! là, beaucoup d'or!... Donc, avant de vous livrer un secret si précieux, je désire que nous convenions d'un point très-intéressant... pour moi.

— Lequel? demanda froidement Bénédicte, qui commençait à se rendre compte du mobile qui faisait agir

et parler son interlocuteur.

— Eh bien! si le secret vous enrichit, et, comme vous ne m'en paraissez point être un sot, il vous enrichira, c'est sûr, vous me compterez vingt mille francs. Est-ce convenu? Topez là. Je m'en rapporterai à votre parole, car je ne suis pas méfiant et je crois à la probité du monde. Ça tient à ce que je suis un honnête homme, moi, voyez-vous!

Le père comprit que Duhoux l'estimait capable de spéculer sur les avantages de sa naissance mystérieuse, dès qu'il en connaîtrait l'origine. Il eut un frémissement de colère et de dégoût, mais il se contint. Que lui importait l'opinion d'un misérable? En quoi pouvait-elle le blesser? Une chose cependant ressortait pour lui de la condition qui lui était imposée, c'est que sa mère — si sa mère existait véritablement — était riche et qu'elle allait être exposée aux entreprises cupides d'un coquin. Cette réflexion modifia le sentiment qui l'animait à l'égard de celle qui l'avait mis au monde. Il se sentit ému de commisération et se dit que son devoir était d'empêcher qu'on abusât du secret qui paraissait être en la possession d'un misérable. Il résolut donc de savoir le nom de celle dont on croyait qu'il était le fils.

— Ah ça! topez-vous, oui ou non? s'écria Duhoux impatient.

Et il élargissait la paume de sa longue main aux doigts crochus.

— Tout service mérite salaire, répondit Bénédicte en dédaignant de toucher la main qu'on lui tendait. Je vous jure que si votre révélation, quelle qu'elle soit, me vaut loyalement, sinon la richesse que vous semblez me prédire, du moins les vingt mille francs que vous me demandez, vous serez satisfait. Je vous le jure, entendez-vous!

— J'entends bien. Vous jurez pour ne pas toper. Vous êtes bien dégoûté, *monseigneur*! Enfin, c'est bon. On se contente de votre serment.

Cependant Duhoux se prit à réfléchir; le mot « loyalement » que Bénédicte avait prononcé l'inquiétait. Il commençait à craindre que le père ne fut point homme à tirer énergiquement parti d'une situation capable de donner de gros profits. Cette préoccupation lui échappa.

— Malepeste! reprit-il, j'espère que vous ferez tout ce qu'il faudra pour parvenir à vous acquitter envers moi?

— Si mes droits sont légitimes, répliqua Bénédicte, je les revendiquerai.

— Mais peut-être la reconnaissance de ces droits exigera-t-elle de la résolution, de l'audace...

Le père se haussa de toute sa hauteur devant Duhoux. Son regard étincelait.

— Assez! s'écria-t-il. Je veux être le seul juge de la conduite que je devrai tenir. Je ne m'engage à rien au-delà du serment que j'ai déjà fait.

Roch Duhoux avait tressailli. Il venait de se rappeler sans doute avec quelle facilité Bénédicte l'avait enlevé de l'angle obscur où il se cachait pour le porter aux pieds de Mlle de Flavigny. Cette fois il parut redouter que son robuste interlocuteur n'eût la fantaisie de le lancer par-dessus la haie de l'enclos.

— Ne vous fâchez pas, lui dit-il vivement. J'arrive au fait, c'est-à-dire au secret de votre naissance.

Après une pause, il reprit:

— Celle qui vous a donné le jour est une grande dame... une comtesse...

— Une comtesse! balbutia le père comme suffoqué.

— Oh! poursuivait Duhoux, elle ne l'était pas encore lorsqu'elle vous mit au monde, mais elle n'en était pas moins de bonne noblesse, car elle était la fille...

— Achevez! achevez!

— La fille du chevalier de Morsanges.

Bénédicte parut d'abord atterré, puis il eut un frémissement de colère et d'indignation.

— Ah! prends garde j's'écria-t-il.

— A quoi, s'il vous plaît?

— A ce que tu dis, lâche calomniateur!

— Je ne calomnie pas. Je dis la vérité.

par les débris d'un navire naufragé, rencontrés et heurtés sous l'eau.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

SESSION DE 1869.

(Suite.)

Le conseil constate le progrès de l'instruction primaire et les services rendus par les classes d'adultes; il renouvelle le vœu déjà exprimé pour que les enfants soient élevés dans des idées favorables à l'agriculture. Il continue d'appeler la sollicitude du conseil général sur le traitement des institutrices.

Enfants assistés.

Le nombre des enfants placés dans l'arrondissement de Saumur était, au 1^{er} janvier 1869, de 381, savoir :

An dessous de 12 ans :

Enfants trouvés.	11 garçons,	17 filles.
» abandonnés,	25 »	21 »
» orphelins,	5 »	3 »
	41	41
De 12 à 21 ans,	161	158
Total.	202	179

L'exiguïté du salaire des nourrices rendant de plus en plus difficile leur recrutement, M. le Préfet a obtenu du conseil général une augmentation de un franc à partir du 1^{er} janvier 1869.

Cette mesure a amélioré la situation.

La mesure qui consiste à accorder un secours temporaire à la mère naturelle pour l'aider à élever elle-même son enfant continue à produire les résultats les plus satisfaisants. 98 enfants ont été élevés, sous le bénéfice de cette mesure, par leurs mères ou leurs grand-mères. Sur ce nombre, 4 sont décédés, et 2 sont entrés à l'Hospice par suite de la misère des parents.

Cinq mariages ont été contractés, la légitimation des enfants assistés s'en est suivie.

Le service des enfants assistés a donné lieu, de la part de la commission administrative des Hospices de Saumur, aux observations relatées dans une délibération qui fait partie des nombreux dossiers déposés sur votre bureau.

Ces observations se rapportent à l'exécution de la loi du 5 mai 1869, qui dispose qu'à partir de 1870, les hospices dépositaires n'auront plus à contribuer aux dépenses tant intérieures qu'extérieures du service des enfants assistés.

Le conseil appuie la demande formée par la commission administrative des Hospices de Saumur tendant à la suppression du dépôt des enfants au nouvel Hôpital général; les frais nécessités par ce service et qui incomberaient à la charge du département s'élève-

raient à la somme annuelle de 9,164 fr. 55 pour une moyenne de 15 enfants.

Le conseil pense, avec la commission administrative, qu'il convient mieux de réunir les enfants assistés par le département dans un même établissement charitable.

Orphelinat St-Joseph à Saumur.

Les services que rend cet établissement justifient l'intérêt que lui témoigne le conseil général par l'allocation inscrite chaque année au budget départemental.

Recueillir des jeunes filles orphelines, les élever chrétiennement, leur apprendre un état qui les mette à même de gagner plus tard leur vie : tel est le but de l'institution.

La plupart des jeunes filles, en sortant de cette maison, se placent avantageusement, les unes comme ouvrières, les autres comme domestiques.

Le produit de leur travail dans l'Orphelinat profite à l'établissement qui pourvoit à tous leurs besoins.

Ce produit s'élève à environ 3,000 fr. par an.

Le nombre des jeunes filles entretenues actuellement par cet asile est de 61, savoir :

15 de 3 à 7 ans.

21 de 7 à 12 »

20 de 12 à 16 »

5 de 16 à 18 »

23 sont élevées aux frais des hospices d'Angers et de Saumur, qui allouent 6 francs par mois;

Quelques-unes au compte de leurs parents; Toutes les autres à la charge de bienfaiteurs moyennant une rétribution mensuelle de 8 francs.

Passé l'âge de 14 ans, la rétribution cesse.

Sur votre demande et sur la proposition de M. le Préfet, le conseil général a bien voulu, l'année dernière élever de 600 à 700 francs la subvention annuelle départementale en faveur de cet Orphelinat, mais à la condition : 1^o qu'une école y sera constamment ouverte pour les petites filles de 7 à 12 ans; 2^o que sa direction sera surveillée par les inspecteurs de l'instruction primaire.

Conformément à votre demande, une classe sérieuse a été organisée à la rentrée dernière; 35 petites filles ont reçu chaque jour depuis cette époque un enseignement régulier; 7 d'entre elles, ayant fait leur troisième communion au mois de mai, sont passées de l'école à l'atelier, sachant lire, écrire, compter, et possédant, outre les éléments de l'histoire, des notions suffisantes de langue française.

Parmi les 28 restant en classe, 20 lisent assez couramment, écrivent déjà, et reçoivent les autres leçons données dans nos écoles.

Ces heureux résultats sont dus, Messieurs, à votre initiative, à la sollicitude de M. le Préfet et à l'appréciation éclairée du conseil général,

Je suis heureux d'avoir à vous les signaler, et je ne doute pas que vous ne demandiez, pour l'année 1870, la continuation du secours de 700 francs, qui a produit des fruits aussi satisfaisants.

Le conseil émet le vœu du maintien de la subvention de sept-cents francs pour cet utile établissement; mais il continue à demander que les orphelines ne soient pas occupées exclusivement au travail manuel du chapelet. Il importe de les élever pour faire de bonnes servantes, des ouvrières d'états divers ou des mères de famille. Il est notoire que le salaire de la fabrication des chapelets ne procure pas à ceux qui s'en occupent les moyens de vivre sans les secours de la charité.

Il remercie M. le Préfet et le conseil général d'avoir réalisé le vœu exprimé l'année dernière pour l'organisation, à l'Orphelinat, d'une école soumise à l'inspection primaire et dont les bienfaits sont déjà signalés.

(La suite à un prochain numéro.)

Le Journal officiel publie que M. Louvet, membre du Corps-Législatif, est appelé à faire partie de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

M. Bruas vient d'adresser aux électeurs du canton nord-est de Saumur la circulaire suivante :

« Messieurs et chers concitoyens.

« Vous aurez à nommer, le 12 septembre, un conseiller général en remplacement de l'honorable M. Courtiller, démissionnaire. Depuis 20 ans, par des élections successives à peu près unanimes, j'ai l'honneur de vous représenter au conseil d'arrondissement. Permettez-moi de me faire un titre, pour solliciter vos suffrages, de cette sympathie persévérante que vous m'avez témoignée. Né dans le canton, auquel me rattachent tous mes souvenirs de famille, initié depuis longtemps par les travaux du conseil d'arrondissement à ses affaires et à ses besoins, animé pour chacune des communes qui le composent d'un dévouement égal, je crois pouvoir vous demander la continuation de votre confiance.

« Je mets au service du canton, avec un zèle actif pour ses intérêts, l'expérience que j'ai pu acquérir, tant dans l'exercice du mandat dont vous m'avez honoré que dans les diverses fonctions publiques et gratuites dont j'ai été revêtu depuis plus de 30 années.

Ch. BRUAS,

« Maire de Brain-sur-Allonnes, membre et président actuel du conseil d'arrondissement, ancien président du tribunal de commerce de Saumur. »

Vendredi dernier, à 3 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans une coupe des bois de Brézé, appartenant à divers propriétaires.

Dix hectares 80 ares de taillis, âgés de 7 à

8 ans, chênes, bruyères, ajoncs, ont été détruits. La perte s'élève à 1,800 fr. environ. La portion seule appartenant à M. le marquis de Brézé, était assurée à la Providence.

Les pompiers de Brézé, les habitants de tous les villages voisins, se sont portés en toute hâte vers le lieu du sinistre, et tandis qu'ils arrêtaient le feu au midi, les jeunes détenus de la colonie de St-Hilaire, et les habitants de cette contrée, le combattaient avec ardeur du côté opposé. Ce feu n'a pu être maîtrisé qu'après trois heures de travail.

La cause est restée inconnue.

On lit dans l'Ouest, d'Angers :

« La sécheresse devient de plus en plus calamiteuse. Les rafales de vent qui s'élèvent par brûlantes bouffées et qui, dans leur course vagabonde, semblent avoir emprunté au sable du Sahara leur aridité proverbiale, ajoutent encore aux pénibles souffrances de cette saison exceptionnellement fâcheuse. L'eau se raréfie dans la Loire à un degré inconnu jusqu'ici. Les sables ont envahi le lit du fleuve et la navigation est interrompue. Les bateaux à vapeur d'Angers à Nantes ont complètement cessé leur service. C'est une grande gêne pour les populations riveraines, surtout pour celles de la rive gauche, déshéritées du passage du chemin de fer.

« L'Authion est empesté par le rouissage dont les émanations fiévreuses empoisonnent la contrée.

« On nous signale plusieurs accidents arrivés à des personnes imprudentes qui se sont nourries de poisson empoisonné par les eaux malsaines de l'Authion. Au confluent de ce cours d'eau avec la Loire, les poissons flottent expirés; et il se trouve des gens assez peu précautionneux de leur santé pour manger de ces mets infectés.

« La Maine elle-même se ressent de l'influence du rouissage dans les nombreux affluents qui grossissent son cours. Et il n'est pas prudent de manger en ce moment le poisson de la Maine. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, le 6 septembre.

Le mouvement de baisse qui s'est déclaré à la Bourse à la fin de la semaine dernière, s'est accéléré aujourd'hui avec une rapidité foudroyante. Le marché est sous le coup d'une panique qui rappelle les plus mauvais jours.

Les nouvelles que nous avons de la santé de l'Empereur ne sont nullement de nature à justifier les appréhensions auxquelles paraît en proie le monde de la spéculation, et c'est en grande partie dans un concours de circons-

— Tu mens ! car, si je ne me trompe, la fille du chevalier de Morsanges ne serait autre que la comtesse de Flavigny !

— Eh bien ! votre mère se nomme la comtesse de Flavigny. Cela est certain.

Une telle assurance produisit sur l'esprit du père une sorte de réaction. Elle calma son emportement sans lui enlever son incrédulité.

— Cela est impossible ! répliqua-t-il. Il y a erreur ! J'ai vu trois fois la comtesse de Flavigny. Trois fois j'ai pu contempler son noble et doux visage où rayonnent toutes les vertus. Jamais je ne croirai qu'elle ait pu être une fille coupable, une mauvaise mère, une épouse sans franchise et sans honneur.

— Eh ! qui vous prie de le croire ? Certes, ce n'est pas moi. Je n'accuse ni Mlle Valérie de Morsanges ni Mme de Flavigny.

— Alors que prétendez-vous, malheureux ?

— Je vous le répète, je prétends vous dire la vérité. Ecoutez-moi donc plus patiemment que vous ne l'avez fait jusqu'ici.

— Soit ! parlez.

— Avez-vous remarqué le trouble de la comtesse lorsque je lui ai rappelé le passé, il y a plus de vingt ans... lorsque surtout j'ai prononcé le nom de Sylvia la mulâtresse, et de Gérard Keller, le secrétaire du che-

valier ?

— En effet, elle a paru frissonner et elle a pâli.

— Parbleu ! il y avait de quoi ! Ce Gérard Keller était votre père.

— Mon père !... Mais il était donc l'amant de Mlle de Morsanges ?

— Non... Au contraire.

— Comment ?... Je ne comprends pas !

— Il aimait Mlle Valérie, il l'aimait comme un fou ! Mais Mlle Valérie le haïssait, le méprisait...

— Eh bien ?

— Eh bien ! il s'est vengé !

— Mon Dieu ! je tremble de comprendre !...

Et le père était haletant.

— Il est parvenu à l'endormir avec de l'opium, je crois... puis...

Bénédict poussa un cri de désespoir.

— Assez ! tais-toi ! proféra-t-il dans un sanglot. Oh ! c'est horrible ! horrible !...

Et il retomba sur le banc, la poitrine palpitante, le cœur brisé. Il couvrit son visage de ses deux mains qu'il inonda de pleurs.

Durant quelques minutes, il demeura plongé dans cette prostration douloureuse, sans que Duhoux osât l'en tirer. Le sacripant ne comprenait rien, au reste, à cette profonde désolation. Il crut un instant que le pa-

tre devenait fou.

— Miséricorde ! dit-il enfin en haussant les épaules, est-ce raisonnable de vous chagriner ainsi parce que vous êtes le fils d'une grande dame ? Malepeste ! si j'étais à votre place, moi, j'en serais tout joyeux, car ma fortune serait faite, et rondement faite, mille diables ! Allons, calmez-vous et réfléchissez à toute la valeur du secret que, grâce à moi, vous possédez maintenant.

A ces mots, Bénédict releva brusquement le front. Un reflet de feu éclaira son visage nerveusement pâle et tout traversé de sillons humides et brillants.

Il allait répliquer avec animation et stigmatiser, comme elles le méritaient, les odieuses paroles du misérable; mais une pensée l'en empêcha.

Il secoua la tête en murmurant :

— A quoi bon ? Est-ce que cet être hideux de corps et d'âme est capable de me comprendre ? Il rirait de mes reproches et de mes sentiments. Mieux vaut l'interroger pour connaître toute cette sombre histoire et prendre ensuite une résolution.

Lorsqu'il fut maître de ses sensations et de ses idées, il reprit d'une voix où résonnait une certaine vibration de mépris et d'horreur :

— Et mon père ?... Qu'est-il devenu ?... Le savez-vous ?

— Votre père est mort.

— Comment ?

— Il s'est tué.

Alors Roch Duboux dit que le chevalier de Morsanges avait fait feu sur Gérard Keller, mais que sa main tremblante avait mal dirigé le coup.

Il ajouta que le vieillard allait se servir d'une autre arme, lorsque son secrétaire s'en empara et se fit sauter la cervelle.

— Cela se passait sur le lac de Grand-Lieu, reprit le narrateur. Trois jours après, le cadavre de votre père était repêché sur la rive, parmi les roseaux. On creusa une fosse à l'écart, le corps y fut jeté, et l'herbe poussa bientôt haute et drue en cet endroit.

La mort, cette suprême expiation, atténuée toujours la gravité d'un forfait.

En apprenant la fin sinistre de son père, Bénédict éprouva malgré lui comme un frisson de pitié. L'instinct filial l'emporta d'abord en son cœur sur la sévérité du juge. Mais il ressaisit bientôt tout le stoïcisme et toute la vigueur de son esprit.

— Le criminel a fait justice de lui-même ! dit-il. C'est bien ! Que Dieu lui soit indulgent, s'il le peut. Moi, je tâcherai de ne pas trop détester son souvenir. Mais je n'oublierai jamais que ma mère a été sa victime, et que je suis un enfant maudit !

(La suite au prochain numéro.)

lances étrangères à la politique qu'il faut chercher l'explication de ce désarroi financier.

Au début de la séance du Sénat, M. Hobert-Delisle monte à la tribune pour soutenir l'amendement de M. Ségur d'Aguesseau, relatif au rétablissement de l'Adresse.

Le prince Napoléon assiste à la séance.

On s'attend à ce que la discussion soit close aujourd'hui.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Vient de paraître,

Imprimerie et Librairie GODET.

Place du Marché-Noir :

NOTRE DAME DE LOURDES, par Henri LASSERRE. 3f. 50
L'ESPRIT ET LA CHAIR, philosophie des macérations, par le même. . . 1 »
CONCILES GÉNÉRAUX, par M^{sr} PLANTIER. 2 »
CORBIN ET D'AUBECOURT, par LOUIS VEUILLOT. 2 »
PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, par l'abbé LOUIS LEROY. 4 »

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin par Th. de Langeac; les Petits Bourgeois, scène de la vie parisienne, par H. de Balzac; Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël; Chronique du Sport, par Léon Gatayes; l'Exposition triennale de Bruxelles, par Jean Arouet; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny; M. Moreau-Chaslon; les Vacances: une Joûle nautique; le Tombeau de Casimir-Grand dans la cathédrale de Cracovie; Pernambuco, au Brésil: l'Improvisateur arabe; les Ruines de Cambodge. — Gravures: Revue passée à Lyon par S. M. l'Impératrice et le Prince Impérial; Portrait de M. Moreau-Chaslon; les Créoles de Cuba proclamant le gouvernement provisoire de l'île; le Pont de fer de Pernambuco, au Brésil: Joûte entre les navires la Russie et la Ville-de-Paris; Représentation sur le théâtre romain de la ville d'Orange; les Vacances; le Tombeau de Casimir-Grand dans la cathédrale de Cracovie (trois gravures); l'Improvisateur arabe; Ruines des temples d'Ongou, au Cambodge. — Echechs. —

Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le même numéro l'annonce des QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés. L'Univers illustré est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER (3 septembre).

Hier, les cours se sont encore tenus à la baisse. La Rente a clôturé à 71 fr. 65. Il est vrai que nous étions en pleine liquidation qui s'est achevée non sans peine. Après le mouvement de hausse qui venait de se produire, il n'en pouvait être autrement. — Toutes les valeurs sont offertes, et les reports prennent une augmentation notable sur ceux de fin de juillet. Enfin, nous en voilà sortis; mais les cours reprendront-ils? Il est permis d'en douter, pour quelque temps encore.

Les opérations industrielles sont toujours en faveur; énormément d'émissions sous roche. D'ici à quelques jours, il s'émettra environ 300 millions. — J.-F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 4 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 20 64	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité. . . 74 19 84	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 13 50	— delin. . . 50 44 —
Orge. 65 13 50	Graine trèfle 50 — —
Avoine. . . . 50 10 —	— luzerne 50 — —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 75 —
Pois blancs. . 80 36 —	Luzerne — 780 65 —
— rouges. . . 80 40 —	Paille — 780 45 —
Graine de lin. 70 26 —	Amanies. . . 50 — —
Colza 65 28 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 170 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, . . .	1 ^{re} id. 50 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, . . .	1 ^{re} id. 48 à 53
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, . . .	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868.	90 à 100
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 120 à 146
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^r LEROUX, notaire.

A VENDRE UN LOGEMENT

situé sur les Châteaux,

Occupé par M^{lle} Mollay, composé de deux chambres, grenier au-dessus, cour, citerne, boulangerie, cave, autre cour, écurie, toits à poules et à porcs; jardin contenant 150 ares environ; emplacement d'un ancien moulin contenant environ 4 ares.

En face, de l'autre côté du chemin, 11 ares de terre clos de murs, et grande cave dessous.

S'adresser à M^{lle} MOLLAY, à la Providence. (362)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^r LE BLAYE, notaire.

A CÉDER

Présentement,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,

pour cause de santé,

Une étude de notaire de 2^{me} classe, à deux heures de Nantes, d'un produit moyen de 20,000 fr. par an. S'adresser à M. AUBRY, 14, rue Royale, Nantes. (352)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

On demande un jeune homme au courant des affaires, pour la vente de la mercerie et bonneterie en gros.

S'adresser chez M^{rs} LEMESLE ET BRETONNEAU, à Tours. (361)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

PAR AN 25 FRANCS

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ FONDÉE ET DIRIGÉE PAR J.-A. BARHAI

PAR AN 25 FRANCS

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, le plus complet et relativement le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches colorées.

LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire: 1 an, 30 fr.; 6 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Valenciennes, 9, Paris.

CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE: MM. J.-A. BARHAI, BERTH, CASANOVA, GAREAU, de GASPARD, de KERNORAY, Léon de LAVERGNE.

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

13, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(6^e ANNÉE).

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des cinq premières années forme cinq beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à LA POUPÉE MODÈLE en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lineries, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois:

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois:

	Paris.	Départements.
Avec gravures et texte.	16 fr. —	18 fr.
Avec patrons.	15 fr. —	18 fr.
Avec gravures, texte et patrons.	20 fr. —	24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis:

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif. 28 fr. — 32 fr.

Pour l'Edition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'Edition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 4 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 40	»	» 20	69 90	»	» 1 50
4 1/2 pour cent 1852.	104 30	»	» 30	103 25	»	» 1 05
Obligations du Trésor.	490	»	»	»	»	»
Banque de France.	2855	»	» 5	2855	»	» 5
Crédit Foncier (estamp.).	1695	»	» 15	1605	»	» 90
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	635	»	» 50	630	»	» 5
Crédit Industriel.	657 50	»	»	652 50	»	» 5
Crédit Mobilier (estamp.).	215	»	»	192 50	»	» 22 50
Comptoir d'esc. de Paris.	685	»	» 5	670	»	» 15
Orléans (estampillé).	957 50	»	» 7 50	927 50	»	» 30
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1090	»	» 2 50	1065	»	» 25
Est.	595	»	» 1 25	582 50	»	» 12 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	972 50	»	» 7 50	940	»	» 32 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	610	»	» 1 25	597 50	»	» 12 50
Ouest.	606 25	»	» 5	600	»	» 6 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1600	»	» 10	1550	»	» 50
Canal de Suez.	467 50	»	» 37 50	525	»	» 42 50
Transatlantiques.	270	»	» 5	257 50	»	» 12 50
Emprunt italien 5 0/0.	54 50	»	»	52	»	» 2 50
Autrichiens.	775	»	» 20	693 75	»	» 81 25
Sud-Autrich.-Lombards.	520	»	» 7 50	470 50	»	» 50
Victor-Emmanuel.	54	»	» 2	45	»	» 9
Romains.	52	»	» 50	51	»	» 1
Crédit Mobilier Espagnol.	265	»	» 13 50	250	»	» 15
Saragosse.	64	»	»	»	»	»
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	85	»	»	85	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	340	»	»	334	»	»
Orléans.	334	»	»	329	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 50	»	»	327	»	»
Ouest.	330	»	»	328	»	»
Midi.	329 75	»	»	325	»	»
Est.	331 50	»	»	328	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.